

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016- 411 du 13 juillet 2016

chargeant **Monsieur Ange N'KOUÉ** Ministre du
Tourisme et de la Culture, de l'intérim de **Monsieur**
Alassane SEIDOU, Ministre de la Santé, pour la
période du 13 au 16 juillet 2016.

LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,

CHEF DE LA L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-403 du 12 juillet 2016 portant intérim du Président de la République, pour la période du 11 au 18 juillet 2016,

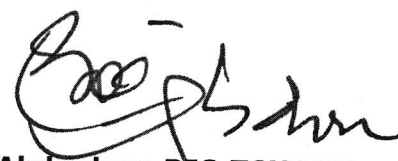
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant la durée de l'absence de **Monsieur Alassane SEIDOU**, Ministre de la Santé, son intérim sera assuré, du 13 au 16 juillet 2016, par **Monsieur Ange N'KOUÉ**, Ministre du Tourisme et de la Culture.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 juillet 2016

Par le Président de la République,
par intérim



Abdoulaye BIO TCHANE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTRES 21 SGG 4 JORB 1.-